

L'honorable M. Campbell, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Druid*, *Lady Head* et *Sir James Douglas*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la moitié payable à la ligne *Allan*, entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication entre *Québec* et les provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'île du *Prince-Edouard* et les ports de la Puissance, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean*, via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur de *St.-Jean*, *N.-Brunswick*, aux ports du bas de *Minus*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur, entre *San Francisco* et *Victoria*, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de remorquage entre *Montréal* et *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent onze mille soixante-treize dollars et soixante et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Kingston*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille trois cent cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'asile de *Rockwood*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille seize dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Halifax*, *N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cent trente et un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *St. Jean*, *N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs de pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires pour la division militaire et l'état-major du district, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des Majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1874.